

Triialogue

Le magazine de la Fédération des Associations
de Parents de l'Enseignement Officiel

Janvier -
Avril 2020 n°94



DES OUTILS POUR AVANCER DANS VOS PROJETS D'ASSOCIATION DE PARENTS



Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles



p.3 Le saviez-vous ? p.4-5 Etude 2019 - Un décret pour les enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire, est-ce bien raisonnable ? p.6-16 Des outils pour vous permettre d'avancer dans vos projets d'association de parents, un cadeau durable pour les années à venir p.17-19 Forum « Vers une Ecole inclusive », vendredi 29 novembre à l'ULB ou « Comment amener les élèves à apprendre ensemble ? » p.20 Et pour jouer ?

Janvier - Avril 2020

Responsable de publication : Daphné Renders

Conception visuelle : Lisa Leloux & Kevin Stilmant

Rédaction FAPEO : Joëlle Lacroix, Daphné Renders, Véronique de Thier, Darleen Pollet, Sarah Gauthier, France De Staercke, Mara Scandariato, Éric Lampe

Périodicité : 3 numéros / an

Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Instances où siège la FAPEO et Partenariats :

Commission de pilotage (COPI), Commission des Inscriptions Inter Réseaux (CIRI), Conseil supérieur des Centres Psycho- médico-sociaux (CSCPMS), Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé (CSES), Conseil supérieur des allocations d'étude, Conseil supérieur des cours philosophiques, Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), Commission consultative pour le transport scolaire, Commission « Articles 41 » de la loi du 29 mai 59 - Interdiction de pratiques déloyales, Comité de pilotage du décret intersectoriel enseignement - aide à la jeunesse, Commission de maintien en maternelle, Chambre de recours des aménagements raisonnables, Comité de concertation du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, Chambre de l'Education Permanente (FESEFA), Plateforme EVRAS, Plateforme associative de lutte contre l'échec scolaire, Plateforme de l'enseignement spécialisé, Plateforme Intégration, Centre d'étude et de défense de l'enseignement public (CEDEP), Plateforme francophone du Volontariat, Réseau Prévention Harcèlement, Conseil des Femmes Francophones de Belgique - Commission enseignement, « Campagne Marguerite » -Infor Jeunes Laeken, Projet Ne tournons pas autour du pot.

Sources Illustrations de ce Triologue 94 : Antonino Bruno

L'ÉDITO

2

ACTUS

3
4

Le saviez-vous ?

Etude 2019 - Un décret pour les enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire, est-ce bien raisonnable ?

DOSSIER

6
7
8

Des outils pour vous permettre d'avancer dans vos projets d'association de parents, un cadeau durable pour les années à venir.

Le saviez-vous ?

Quand 2019 prépare 2020 : 2 études, 5 analyses, 2 capsules vidéo, 3 clés pour avancer !

PERSONNES
EXTRAORDINAIRES
EN MOUVEMENT

17

Forum « Vers une Ecole inclusive », vendredi 29 novembre à l'ULB ou « Comment amener les élèves à apprendre ensemble ? »

DÉCOUVERTES

20

Et pour jouer ?

Cet éditorial peut commencer comme celui du numéro précédent : « À l'heure d'écrire ces quelques lignes, la Belgique fonctionne toujours en mode « affaires courantes » ; les résultats électoraux du mois de mai sont toujours sources de négociations [...] ». Et pourtant, les choses bougent... à la belge. Par exemple, en communauté française, la nouvelle structure mise en place pour diriger l'enseignement en Wallonie-Bruxelles, le « réseau WBE » (réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement) . Julien Nicaise vient d'être nommé Administrateurs général du réseau. C'est tout ce réseau qui est en train d'être remodelé, espérons que les parents auront réellement la place prévue.

Pendant ce temps, notre nouvelle ministre de l'enseignement obligatoire, Caroline Désir, consulte les acteurs de l'enseignement. Parmi d'autres, la FAPEO (et son équivalent catholique, l'UFAPEC) est consultée. Caroline Désir se montre d'ailleurs moderne et entreprenante en communiquant, par exemple à travers des capsules vidéo brèves et claires. Elle y explique certains décrets, tel que celui sur la gratuité. Difficile de dire qu'on « n'était pas au courant » ou qu'on « n'avait pas compris ». C'est clair, c'est net, c'est direct. À voir si les prochaines mesures seront aussi claires et efficaces.

La FAPEO ayant pour ambition de toujours mieux outiller les parents, nous produisons constamment de nouveaux outils qui vous ressemblent, et ce, à travers des formats et des supports variés. Entre des livrets explicatifs, un guide « démocratie scolaire », des analyses, des capsules, une étude, des sondages, des « clés », des « on n'y comprend rien », etc., il ne vous reste qu'à vous lancer. Notre fédération est reconnue, par décret, comme représentant l'ensemble des parents d'élèves de l'enseignement officiel, mais elle est aussi reconnue au niveau de l'Education Permanente. Dès ses premières années d'existence (création en 1966), la FAPEO était reconnue comme organisme d'Education Populaire. Autrement dit, non seulement la FAPEO représente et défend les parents mais elle participe aussi via ses nombreuses productions et animations, à enrichir les connaissances des adultes dans leurs rôles de citoyens, de parents d'élèves et d'acteurs de l'école. Ce numéro du Trialogue donne un panorama de nos réalisations dans le cadre plus spécifique de l'Education Permanente.

Aménagements raisonnables ? Besoins spécifiques ? Les enfants de l'ordinaire auraient besoin d'aménagements en classe et à l'école pour favoriser leurs apprentissages ? Des enfants présents dans le spécialisé ne devraient pas s'y trouver ? Que disent les décrets dans tout cela ? Si vous aussi vous vous posez ce genre de questions, foncez lire notre étude 2019 ! Dans ce numéro, nous revenons également sur notre participation au « Forum Inclusion » avec cette interrogation : « comment amener les élèves à apprendre ensemble ? ».

Et s'il est un autre changement important décidé pour la prochaine rentrée de septembre 2020, c'est bien l'obligation scolaire avancée d'un an, soit en troisième maternelle. Où en est-on, pratiquement ? Les différents maillons de l'enseignement et la société civile seront-ils prêts à assurer cette obligation comme elle se doit ?

Bonne lecture ...



Luc Pirson
Président
de la
FAPEO

Le saviez-vous ?

Daphné Renders
Chargée de mission à la FAPEO

69,7%

En 2018, 69,7% des personnes âgées de 20 à 64 ans avaient un emploi en Belgique. La moyenne européenne est de 73,1%, les « meilleurs élèves » étant la Suède, la République Tchèque et l'Allemagne avec des taux de 80% et plus. Ce taux varie en fonction de l'âge : chez les 15-24 ans, le taux est de 25%. Les 25 - 49 ans ont un taux d'emploi de 80,7% et les 50 - 64 ans sont encore 60,4% à exercer un emploi.



Obligatoire dès 5 ans

Grand changement pour la rentrée 2020 : l'école devient obligatoire à partir de 5 ans et non plus 6 ans comme c'était le cas jusqu'à présent. Même si une grande majorité des enfants vont déjà à l'école à 5 ans, cette mesure vise à augmenter les chances de réussite de tous les enfants, de lutter contre les discriminations et d'encourager l'apprentissage dès le plus jeune âge et ainsi tenter de réduire les difficultés scolaires futures.



12,1%

D'après les chiffres de 2018, 12,1% de la population belge de 15 ans et plus ne possède aucun diplôme ou uniquement un diplôme de l'enseignement primaire, 19,8% de la population possède un diplôme du secondaire inférieur et 35,4% un diplôme du secondaire supérieur. À côté de ces chiffres, ce sont 18,8% des belges qui possèdent un diplôme supérieur de type court, 12,8% de type long et 0,6% qui ont un doctorat. Alors, à quand un enseignement plus égalitaire ?



81,5 ans

La Belgique, en 2019, comptait 11.431.406 habitants, dont 10,6% en région de Bruxelles-Capitale, 57,6% en région flamande et 31,8% en région wallonne, dont 0,7% pour la communauté germanophone. Ces chiffres évoluent, année après année et continuent à croître tout doucement. À côté de ces chiffres, notons également que la population résidant en Belgique continue de vieillir. L'espérance de vie à la naissance continue d'augmenter et est, en 2018, de 79,2 ans pour les hommes et 83,7 ans pour les femmes, soit une moyenne de 81,5 ans.



S'inscrire en 1ère secondaire

Comme chaque année, les élèves de 6ème primaire passent par la case « Formulaire Unique d'Inscription » afin de s'inscrire en 1ère secondaire. Quelques dates à noter : 10 février - 6 mars : dépôt des formulaires dans l'école de son premier choix (l'ordre d'arrivée n'a aucun impact) ; 7 mars - 26 avril : classement des demandes d'inscriptions, les parents sont avertis de l'avancement du classement ; 27 avril - 31 août : évolution des listes d'attentes et inscriptions « chrono » dans les écoles où il reste de la place.



Etude 2019

Un décret pour les enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire, est-ce bien raisonnable ?

France De Staercke

Détachée pédagogique à la FAPEO

Deux ans se sont déjà écoulés depuis l'adoption par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du fameux décret du 6 décembre 2017, relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques.

Avec deux enquêtes à l'appui, la Fapeo fait le point sur la situation des élèves à besoins spécifiques, de leur point de vue, mais aussi du point de vue de leurs parents et de celui des équipes éducatives.

D'où vient le texte du décret, quels en sont les objectifs, mais aussi quelle était la situation avant ledit décret ?

Enseignement spécialisé et orientation

Faute de pouvoir changer d'un trait la vision binaire que s'est construit notre système éducatif depuis 1970 avec la création de « l'enseignement spécial », un groupe de parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est penché sur la problématique de l'augmentation depuis quelques années du nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé de type 8 ; enseignement aux élèves

avec troubles d'apprentissages, mais aussi des types 1 ; enseignement aux élèves avec déficience intellectuelle légère, et type 3 ; enseignement aux élèves avec troubles du comportement.

En effet, outre le fait que l'orientation de ces élèves vers l'enseignement spécialisé donne une furieuse sensation de ségrégation, il a été remarqué que ces orientations ne sont pas forcément fondées sur de réels besoins d'un encadrement spécifique, mais que l'enseignement ordinaire a complètement exclu de son milieu, tout élève qui manquerait à être performant. Les difficultés scolaires, les troubles d'apprentissage, mais aussi la langue ou le milieu socio-économique sont bien trop souvent pris en compte pour « suggérer vivement » aux parents de l'élève de le faire rejoindre un enseignement individualisé qui certes, prendra en compte ses difficultés et pourra mobiliser des spécialistes pour l'accompagner, mais qui ne fera pas spécialement les démarches pour qu'il ait accès aux épreuves certificatives comme le CESS, le CE1D, voire même le CEB.

Et c'est là que le système scolaire francophone favorise et entretient la discrimination sociale, en mettant des enfants sur la route pour rejoindre un établissement spécialisé, loin de sa famille, de ses amis, de son quartier pour vivre une scolarité « à part », en marge de l'enseignement ordinaire.

De plus, les conventions internationales, notamment la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes handicapées que la Belgique a ratifiée en 2009, engage l'état à pourvoir aux besoins spécifiques, par des aménagements raisonnables à tout élève en situation de handicap ; physique, sensoriel, de déficience intellectuelle, avec des troubles de l'apprentissage ou du comportement, avec une maladie chronique. Des parlementaires ont donc essayé de ménager la chèvre et le chou, car il faut bien avouer que les freins sont nombreux pour que les élèves, tous ou presque, soient inclus et reconnus comme des élèves ayant les mêmes chances d'émancipation et de réussite dans l'enseignement ordinaire.

Enfants à besoins spécifiques

La Fapeo en est convaincue, la plupart des élèves à besoins spécifiques ont leur place dans l'enseignement ordinaire, moyennant une ouverture d'esprit, un objectif de vivre ensemble citoyen, où chaque élève bénéficie d'un traitement équitable selon ses possibilités.

Les enquêtes ont eu le mérite de pouvoir pointer les manquements quant à ce décret.

Premièrement cette notion de diagnostic qui doit être posé par un spécialiste du monde médical. Peu accessible aux parents, par les contraintes, mais aussi par le coût en temps et en argent que cela peut représenter. Ensuite il faudrait aussi que l'information soit dispensée correctement dès l'inscription dans un établissement scolaire ; ce qui fait apparemment défaut pour la plupart des cas.

La communication et la transmission au sein même du milieu scolaire et entre les acteurs concernés ne se révèlent pas non plus très efficaces et les outils de travail peu utilisés. On note des manquements à rédiger le protocole prévu, à l'élaboration du Plan Individuel d'Apprentissage (PIA). Mais c'est surtout la sensibilisation, l'information de toutes les parties et la formation initiale et continue des enseignants qui font défaut.

Les témoignages issus des enquêtes nous éclairent sur les refus de mettre en place les aménagements nécessaires. Souvent sur base d'une incompréhension ou de manque de connaissance face aux troubles ou aux déficiences alors que les premiers concernés, les élèves, sont assez concrets sur leurs besoins : du temps, de la compréhension et aussi de la liberté d'autonomie avec leur matériel d'adaptation. Pas pour tricher, bien

entendu juste pour avoir un environnement adapté à leurs besoins. N'appellerait-on pas cela la bienveillance pédagogique ? Un enseignement qui se mette à la place de l'élève, à son niveau, pour l'emmener plus loin, un peu plus chaque fois, avec des avancées, des reculs et par-dessus tout de l'écoute, à son rythme.

Ce décret aura sans doute le mérite d'obliger par un cadre légal, comprenant une possibilité de recours, les enseignants ou les directions plus réticents à ouvrir et à adapter leur enseignement pour les élèves qui ont eu la chance d'obtenir l'attestation de leurs besoins spécifiques donnant droit aux aménagements prescrits. Mais les autres élèves ? Qui sera là pour les guider et les informer ? À quels services ont-ils droit ?

Il serait vraiment important que des personnels de référence soient mis en place dans tous les établissements scolaires pour coordonner, adapter les aménagements, transmettre le protocole et réunir les élèves, les enseignants, leurs parents et le personnel médical ou para-médical qui suit l'élève.

A-t-on vraiment évalué les moyens qu'il faudra déployer pour chacune de ces demandes ? Aurait-on omis de considérer l'ampleur et la diversité des demandes pour ces diagnostics ? Un an après la mise en œuvre du décret, les effets se font légèrement sentir, mais nous avons tendance à croire que les rentrées prochaines ne vont pas être simples si tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre du décret ne seront pas effectifs.

Une crainte encore : que les aménagements interprétés à la lettre par l'une ou l'autre des parties, ne favorise les dissensions et les écarts encore plus grands entre les élèves. Catégorisés, diagnostiqués, étiquetés, les élèves sont tous différents, ne faudrait-il pas seulement accueillir les différences ? Genre, langue, taille, culture, hyper, hypo, dys, maladie ou déficience motrice ou intellectuelle, autant d'étiquettes que sur les pots de confitures, comme le disait récemment un intervenant lors du forum pour l'école inclusive. Quel aménagement sera assez raisonnable pour être accepté, validé ?

La Fapeo vous invite à consulter son étude 2019 qui décortique ce décret.

Retrouvez
l'étude sur

www.fapeo.be/etudes

Des outils

pour vous permettre d'avancer dans vos projets d'association de parents, un cadeau durable pour les années à venir.

Joëlle Lacroix
Secrétaire Générale de la FAPEO



Le saviez-vous ?

La FAPEO est reconnue depuis bien longtemps dans l'axe 1 « animations » et l'axe 3 du Décret relatif au développement de l'action d'Education permanente dans le champ de la vie associative (modifié à la suite de son évaluation fin 2018). Notre nouveau contrat-programme (2019-2023) nous engage à réaliser un programme annuel d'activités. Ce décret a été évalué et modifié dans un sens qui nous permet de produire moins d'analyses et plus d'outils pour soutenir les activités des associations de parents. Depuis le 1er janvier 2019, nous avons donc l'opportunité de varier nos supports de soutien à l'action d'une année à l'autre à partir des attentes exprimées par nos groupes de parents : analyses, étude(s), outils. Cela nous permet d'être plus à l'écoute des besoins des parents et de co-construire des outils soutenant les actions des CRACS, des Citoyens-Responsables-Actifs-Critiques-Solidaires : Vous !

CHAPITRE I^{er}. - Dispositions générales

Objet

Modifié par D. 14-11-2018

Article 1^{er}. - § 1^{er}. Le présent décret a pour objet le développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits civils et politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle.

L'équipe du Secrétariat général a largement consacré l'année 2019 à la réalisation de production d'outils de réflexion et d'outils pratiques diversifiés pour répondre aux besoins que vous nous communiquez au fil de nos rencontres. Ces outils pratiques visent à vous permettre de vous occuper concrètement de ce qui vous préoccupe. Investis dans votre association, actifs sur votre terrain, convaincus de vos missions dans l'intérêt des enfants, militants à vos heures, déterminés, combatifs quand il le faut, vous nous faites néanmoins part de la nécessité d'être mieux outillés pour l'action collective. Soucieux de répondre au mieux à vos attentes, des outils pédagogiques seront désormais élaborés au fil du temps, en réponse aux remontées que vous nous ferez quand nous nous rencontrons.

Ces productions visent différents objectifs :

- Comprendre les enjeux de l'enseignement du point de vue parental: des analyses et des études (dont le memorandum à l'occasion des élections législatives).
- Comprendre la posture de représentant et de mandataire : une capsule-vidéo « Représenter, cap ou pas cap ? »
- Comprendre la dynamique d'association et faire ses premiers pas : une capsule-vidéo « S'associer, cap ou pas cap ? »
- Se donner des moyens techniques pour agir tout en tenant compte de vos réalités : des fiches « Clés pour avancer »

Des « Foires aux Questions » sur des décrets et les fiches d'informations « On n'y comprend rien ! » (ONYCR !) élaborées à partir de questions concrètes de parents seront toujours rédigées et diffusées.

Quand 2019 prépare 2020 : 2 études, 5 analyses, 2 capsules vidéo, 3 clés pour avancer !

À lire, à débattre, à questionner, à suivre : les études et les analyses

Etude 1/2019

*Une école responsable, solidaire et participative,
CAP ou pas CAP ?*

De quoi s'agit-il ?

Quand les parents témoignent, analysent, s'adressent au politique à l'occasion des élections législatives, cela donne la rédaction d'un memorandum de revendications porté auprès des candidats. Nous avons collecté soigneusement les demandes individuelles et collectives que les parents nous communiquent par téléphone, courriel et en animations. Nous les avons analysées et comparées à celles qui ont nourri le memorandum de 2014-2019 : qu'est-ce qui fonctionne mieux et qu'est-ce qui va moins bien ? Ce document est un outil qui permet de comprendre l'évolution du système éducatif sur le plan de la justice sociale et de la lutte contre les inégalités. Le paquebot « enseignement » a-t-il changé de cap ? Et les acteurs aux commandes, à tous les étages, en sont-ils capables ? En ont-ils envie ? Ont-ils les moyens de leurs ambitions ?

On en fait quoi ?

Cet outil de réflexion s'est adressé aux candidats à la constitution de notre Gouvernement 2019-2024 puisque de l'élection de mai dernier est issu le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la désignation du Ministre de l'Éducation : Mme Caroline Désir en l'occurrence.

Et il s'adresse aussi à nos membres, à tout parent, aux enseignants déjà dans les classes et aux futurs enseignants, aux directions, aux représentants des pouvoirs organisateurs, aux jeunes, aux professionnels de l'éducation, au monde associatif, aux chercheurs, aux parlementaires. Autant d'acteurs que nous sommes amenés à rencontrer toute l'année et avec lesquels un dialogue est entretenu et des réflexions partagées.



Cette étude constitue une grille de lecture du système éducatif. On s'y réfère, on le questionne, on en débat, on le compare avec la Déclaration de politique communautaire (dite « DPC ») comme on le ferait avec un tableau de bord. On pratique l'évaluation formative : comment le paquebot « enseignement » tient-il compte de l'itinéraire proposé ? S'en éloigne-t-il ? Ou à l'inverse s'en rapproche-t-il ? Les problèmes soulevés sont-ils en voie de résolution ? De nouveaux problèmes apparaissent-ils ? A la fin de la législature, quel parcours aura réalisé le Capitaine ? On en parle donc avec tout groupe qui sollicite la FAPEO. On poursuit les échanges, on croise les points de vue, on évalue collectivement. Et on refait le point en 2024 en vue des prochaines élections régionales et communautaires.



Tous les ans, la FAPEO produit des analyses et des études. Ces productions constituent de véritables outils d'information : elles offrent un éclairage, un décodage, une analyse d'un enjeu de société dont vous nous faites part, de manière directe ou indirecte. Elles sont destinées au grand public, au monde associatif, au monde politique qui nous suivent. Elles créent du débat et suscitent des réflexions critiques.

Etude 2/2019

Un décret pour les enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire : est-ce bien raisonnable ?

De quoi s'agit-il ?

Cette étude a été construite pour faire le point sur les préoccupations de parents d'élèves scolarisés dans l'enseignement ordinaire et qui en raison de besoins spécifiques demandent des aménagements raisonnables. Cette étude s'appuie sur deux sondages : avant et après le décret concernant les aménagements raisonnables entré en application à la rentrée scolaire 2018.

Cette étude se veut révélatrice de points de vue : les parents, les élèves, les enseignants, les intervenants auprès des jeunes. Cet outil de réflexion remet en perspective la pédagogie universelle dans un modèle de société résolument inclusif, système scolaire compris.

On en fait quoi ?

On en parle avec tout groupe d'adultes, parents, enseignants, futurs enseignants, direction, professions intervenants auprès des jeunes. On organise un atelier de réflexion, on prolonge le débat.



Analyse 1/19

Enfants déplacés, des élèves comme les autres ?

Fragilisés parmi les plus fragilisés, les enfants de l'exil sont des élèves potentiels et sont demandeurs d'être traités comme tels. Retrouver un peu de sérénité sur les bancs de l'école, c'est retrouver sa posture d'enfant ; celui qui apprend, qui construit son avenir et qui pourra petit-à-petit gagner les clés pour participer à la société. La politique migratoire belge laisse-t-elle une place à ces élèves ?

Analyse 2/19

L'obligation scolaire à 5 ans : un rempart contre les inégalités ?

La Commission de l'Éducation de la Chambre a adopté à l'unanimité le 19 février dernier une proposition de loi qui abaisse de 6 à 5 ans l'obligation scolaire en Belgique. Cette mesure rentrera en vigueur au 1er septembre 2020. Dans un contexte de précarisation infantile croissante, peut-on considérer la baisse de l'obligation scolaire à 5 ans comme seul et unique rempart aux inégalités sociales et/ou langagières ?

Analyse 3/19

Toilettes : Entre crainte et besoin pressant, il faut choisir !

Vous vous promenez seul-e dans une petite ruelle sombre, étroite, odorante, dégradée, remplie de personnes potentiellement hostiles, vous aimez ça ? Vous le feriez chaque jour ? Plusieurs fois par jour ? Tout en connaissant les risques que vous pourriez encourir ? Ce sentiment d'insécurité est proche de celui de toute une série de jeunes lorsqu'ils doivent se rendre aux toilettes dans leurs écoles. Heureusement, ce n'est pas le cas partout ni pour tout le monde, mais la situation est suffisamment préoccupante dans toute une série d'établissements.

Analyse 4/19

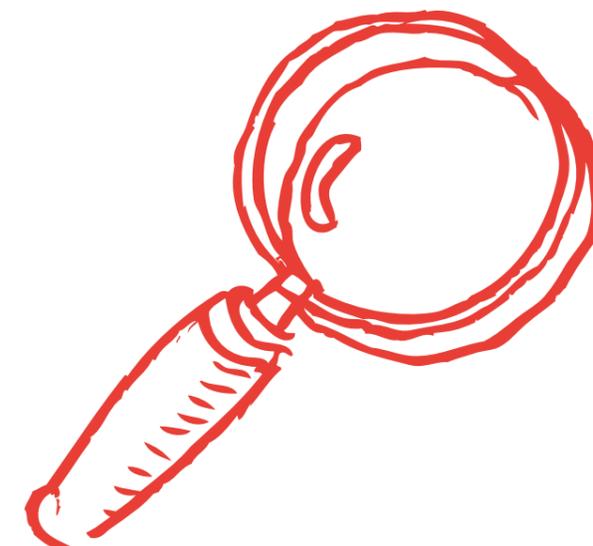
Être un stagiaire, tu sais, ce n'est pas si facile (et un élève encore moins)

L'école est un univers très particulier, rempli de gens heureux, épanouis et attentifs les uns aux autres, évoluant dans le respect et veillant au développement de l'estime de soi de chaque jeune qui peuple ces établissements scolaires en parfait état. Bon, en vrai maintenant ! Les écoles sont des lieux d'apprentissage, et cela se fait parfois dans la douleur...

Analyse 5/19

Les garçons au centre de la cour de récré, les filles sur les côtés : et tout ça naturellement ?

L'école a une organisation spatiale bien particulière, les choses doivent être pratiques et, souvent, on fait les choses parce que c'est facile, pratique, efficace. Dans cette analyse, on se pose de questions, on parle de l'organisation spatiale de la cour de récré, des espaces occupés par les filles ou par les garçons, de la vision transmise par les adultes à travers cette organisation mais aussi des impacts que cela peut avoir sur notre vision de l'occupation de l'espace public.



A voir ensemble, questionner, s'approprier

Globalement, il n'existe pas de recette toute prête à l'action. En revanche, il existe des balises pour s'y lancer. Après, c'est l'aventure, la vôtre et celle de votre groupe de parents.



Cet outil, sous forme d'une capsule vidéo, a pour but de présenter brièvement en quoi consiste la représentation parentale au sein de l'école et ce qu'un mandat de représentation implique comme responsabilité individuelle et collective au sein du Conseil de participation, organe obligatoire de démocratie scolaire dans chaque école. Il invite les participants à se mettre en réflexion sur le mandat de représentation, pratique qui pose la question de l'engagement personnel au profit du collectif. Il s'agit d'un véritable enjeu dans les écoles pour faire vivre la démocratie participative et lever les critiques des acteurs scolaires quant à la légitimité de parents actifs au nom des autres parents.

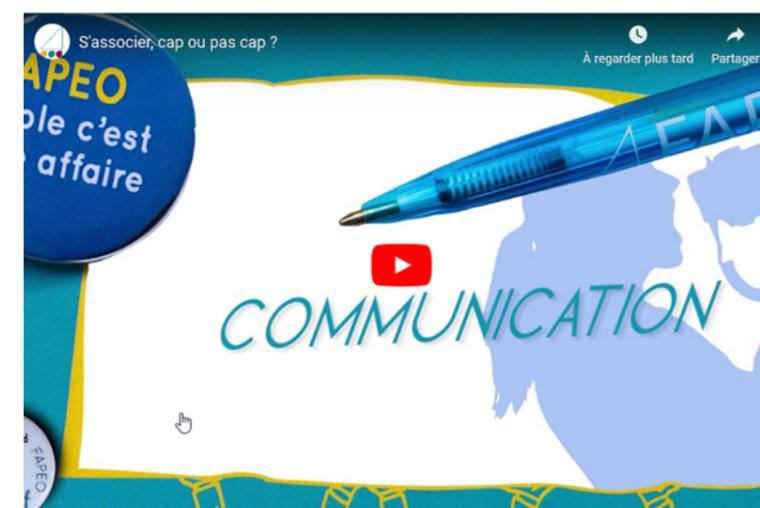
Visionner la capsule en groupe, avec la FAPEO, permet d'être accompagné dans ce processus de clarification des règles du jeu de la démocratie participative. Le cadre posé constitue un référent, tant pour les parents qui exercent leurs droits que pour les acteurs scolaires (direction, enseignants, éducateurs, membres du pouvoir organisateur, etc.) qui doivent laisser une place active aux représentants des parents, dans un rapport de forces équilibré.

En termes de communication partagée entre des acteurs, cet outil et l'animation qui en découlent ouvrent un espace de réflexions, d'échanges, et d'engagement dans l'action de manière éclairée. L'outil proposé est un point de départ et se prolonge vers la mise en place d'un dispositif d'accompagnement propre à votre groupe.



Parent, professionnel du monde associatif, futur étudiant, et aux professionnels intéressés particulièrement par la thématique de la participation représentative.

Le secteur associatif peut se faire diffuseur de première ligne de l'outil auprès de leur public et inviter la FAPEO pour les rencontrer et participer au dispositif d'animation. Une première animation avec la FAPEO peut donner lieu à la mise en route d'un groupe d'action.



Cet outil, sous forme de capsule vidéo, a pour but de présenter en quoi consiste ce droit constitutionnel de s'associer librement et comment les parents peuvent l'exercer au sein de l'établissement scolaire de leurs enfants, au profit du collectif. Il guide les parents dans leurs premiers pas en vue de la participation à une dynamique collective dont ils sont le carburant.

L'outil se découvre une première fois, seul ou avec d'autres. Ensuite, il se voit et se revoit encore lors des rencontres animées par la FAPEO avec un groupe porteur. Se construire comme groupe porteur d'un projet de collectif de parents d'élèves, c'est déjà tout un programme. Et ça l'est d'ailleurs pour tout groupe qui décide de se lancer dans l'aventure collective.

Cet outil s'adresse aux parents et à tous ceux qui souhaitent comprendre comment fonctionne la dynamique collective dans laquelle les parents exercent leur droit à la participation. Les associations de parents ont des missions définies par le décret « Associations de parents » de 2009. Ce décret rappelle en fait aux directions d'école le droit à l'association pour les parents d'élèves : les directions sont d'ailleurs incitées à informer les parents de l'école lorsqu'il n'existe pas d'association. Ce n'est ni un caprice de parents ni une faveur accordée

par l'école ! Ensemble, les parents sont un levier de changements ! Ils ont la possibilité d'agir collectivement, de représenter la voix des parents après avoir eu l'occasion de se rencontrer, de s'exprimer, de débattre, de donner leurs points de vue, de se mettre d'accord, de se mettre en projet, et puis surtout, de se mettre en action. Souvent, une invitation à une première rencontre peut être le début de grandes choses.

On contacte qui ? Plusieurs possibilités s'offrent à vous. S'il existe une association de parents dans votre école, contactez-la vite et proposez de regarder la capsule ensemble ; puis de nous inviter pour prendre le temps d'échanger les expériences et les idées. S'il n'y en a pas, parlez-en autour de vous afin de trouver d'autres parents motivés. Seul ou avec d'autres parents, parlez-en à la direction, et faites appel à la FAPEO.

« Représenter, cap ou pas cap ? »
« S'associer, cap ou pas cap ? »

Des Clés pour avancer

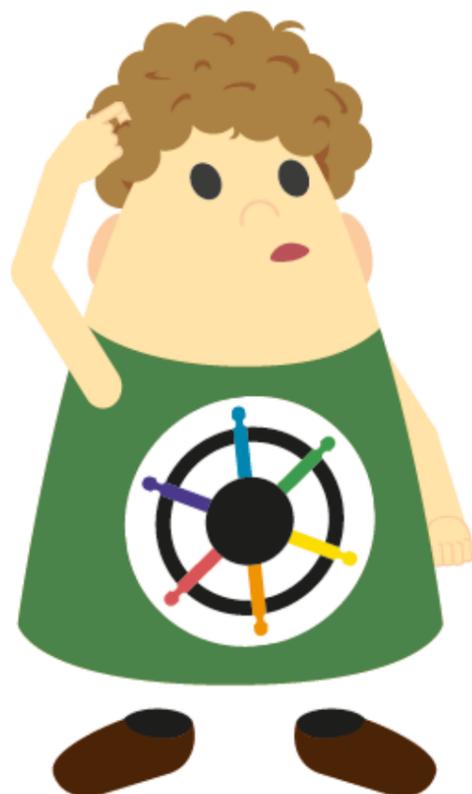
Touche pas à ma participation

Nous entendons bien votre question récurrente : « Oui d'accord mais on fait comment maintenant? ». Les Clés pour avancer ne sont pas des recettes miraculeuses : elles doivent être utilisées avec discernement et en fonction de vos besoins, démarches, questions, contraintes, freins, alliés et leviers de changement. Nous souhaitons que ces outils inspirent vos groupes d'action, qu'ils vous aident à vous poser les questions adéquates dans une situation donnée, qu'ils vous permettent d'identifier, avec nous si vous le désirez, les solutions susceptibles de vous aider. Les exemples techniques ont été construits à partir de pratiques de parents et contiennent des bases estimées incontournables. À vous de faire en sorte qu'elles vous ressemblent.

À ce jour, ces clés sont au nombre de trois : une clé pour « S'associer », une clé pour « Représenter », une clé pour

« Communiquer ». La boîte à outils sera complétée et enrichie par vos demandes, construites avec vous si vous vous sentez l'esprit bricoleur et partageur.

Pour rendre vos activités possibles, chaque clé vous renvoie vers des fiches techniques qui peuvent vous servir de base pour vous structurer et vous projeter dans l'action. Cependant, il vous appartiendra toujours de les personnaliser en fonction de vos besoins de groupe. Elles ont pour ambition de vous soutenir dans votre dynamique collective, elles doivent devenir vôtres. Ces Clés pour s'associer, représenter, communiquer sont donc volontairement souples. Rassurez-vous, vous ne serez pas seul-e, notre équipe reste à votre disposition pour vous accompagner dans l'appropriation des modes d'emploi et assure le service après-vente si nécessaire.



Les clés sont disponibles sur www.fapeo.be dans la rubrique boîte à outils

S'associer : Cap ou pas cap ?

Pourquoi ?

Un collectif de parents dans votre école, c'est un droit, comme celui d'association garanti par la Constitution. Une association de parents a en plus des missions qui lui sont assignées par un décret depuis 2009: le législateur considère les parents comme des interlocuteurs incontournables et demande aux écoles de leur laisser prendre leur place. Pratiquement, l'association de parents peut être créée par les parents de tout établissement d'enseignement maternel, primaire, fondamental ou secondaire organisé ou subventionné. Elle a pour mission de faciliter les relations entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative, dans l'intérêt de tous les élèves, de leur réussite et de leur épanouissement. La représentation parentale doit également rendre des avis circonstanciés et peut faire des propositions. Vouloir réunir un collectif de parents de l'école n'est donc pas un caprice de parents gâtés ni une faveur accordée par l'école.

Objectif

L'objectif de cette clé est de soutenir les parents dans la mise en place de leur identité de groupe (qui sommes-nous et que voulons-nous ?) de leur mode de fonctionnement. Se constituer comme association de parents est déjà un projet en soi qui peut prendre du temps. L'outil vise à faciliter le processus de création du groupe de parents et à se projeter dans des responsabilités vis-à-vis de tous les parents de l'école. Il se compose de fiches pratiques :

- Un exemple de règlement d'ordre d'intérieur pour se fixer des bases de fonctionnement de votre association de personnes. Il intègre les missions confiées par décrets aux parents et insiste sur le caractère démocratique de l'élection des représentants des parents
- Exemple d'invitation des parents à une assemblée générale des parents
- Des pistes pour organiser et mener des réunions : objectifs de réunion et comment la mener en conséquence, organisation matérielle, préparation,

invitation, ordre du jour, rédaction du mémo pour conserver des traces

- Quelques techniques d'animation : tempête cérébrale, prise d'avis, speed-dating, World-café

retrouvez-la sur www.fapeo.be/associer

Représenter : Cap ou pas cap ?

Pourquoi ?

Le Conseil de participation est l'organe de démocratie locale où l'ensemble des acteurs de l'école discutent des thématiques relatives à la scolarité des enfants dans toutes ses dimensions. Dans chaque école, doit se tenir un Conseil de participation au moins 4 fois par an. Il réunit l'ensemble des acteurs de l'école : enseignants, direction, élèves et parents, pour se concerter sur toutes les questions relatives à la vie de l'école. Les représentants des parents sont élus par l'ensemble des parents de l'école pour une durée de 2 ans. Chaque parent peut se porter candidat et tous les parents votent. C'est au Conseil de participation que vous aurez réellement l'occasion de faire entendre votre voix et d'exprimer le point de vue de tous les parents. Et celui-ci se construit.

Objectif

L'objectif est de comprendre pourquoi il est important de représenter les parents de l'école au Conseil de participation et comment s'y prendre, avec des exemples concrets, à vous approprier et personnaliser. Cette clé vous présente :

- Exemple de procédé électoral des représentants
- Exemple de calendrier de réunions pour prendre les avis des parents au rythme des conseils de participation (4 par an)
- Exemple de grille d'évaluation de son Conseil de participation

retrouvez-la sur www.fapeo.be/representer

Communiquer : Cap ou pas cap ?

Pourquoi ?

La communication, personne ne peut s'en passer. Que ce soit entre parents, vers les parents ou vers les professionnels de l'école, vous communiquerez : tout-cartable, lettres, invitations, affiches, courriels, traces écrites de réunion, réseaux sociaux, tous les moyens sont bons pour vous faire connaître, attirer des parents, les consulter, rédiger leur avis, porter leurs attentes. Heureusement, vous n'êtes pas seul.

C'est ici qu'être une équipe prend tout sens. Vous pressentez déjà que communiquer ne va pas toujours de soi. Entre ce que l'on pense, ce que l'on veut dire, ce que l'on croit dire, ce que l'on dit, ce que les autres veulent entendre, ce qu'ils entendent, ce qu'ils croient comprendre, ce qu'ils veulent comprendre, ce qu'ils comprennent..., vous craignez les malentendus et les quiproquos.

Objectif

L'objectif de cet outil est de vous aider à mettre en place le système de communication qui conviendra le mieux aux diverses situations que vous rencontrez dans votre association de parent : cerner les différents canaux de communication pour un usage adapté à une situation et un interlocuteur (ou groupe d'interlocuteurs).

La clé vous mène vers :

- Tableau : canaux de communication selon les situations : téléphone, courriel, tout-cartable, affiches, WhatsApp, Facebook
- Droit à l'image
- Exemple de convocation à l'Assemblée générale des parents pour élire leurs représentants au Conseil de participation
- Exemple de formulaire de candidature pour les représentants de parents au Conseil de participation
- Exemple de bulletin de vote
- Exemple d'invitation à la réunion préparatoire au Conseil de participation destinée à tous les parents d'élèves
- Exemple de lettre de demande d'un local pour une réunion destinée à la direction de l'école ou au pouvoir organisateur de l'école
- Exemple de demande de distribution d'un courrier « tout-cartable » destinée à la direction ou au pouvoir organisateur de l'école
- Exemple de mémo du Conseil de participation destiné aux parents
- Exemple d'invitation à la réunion de suivi du Conseil de participation destiné aux parents

retrouvez-la sur www.fapeo.be/communiquer

Et ensuite

Qu'il s'agisse des études, des analyses, des outils, la FAPEO est à votre service pour organiser des moments de rencontres en fonction de besoins de votre groupe. Nos productions sont le fruit de vos sollicitations, de processus de réflexion collective, d'analyses de situations que vous rencontrez.

N'hésitez pas à nous interpeller pour témoigner de vos expériences et nous proposer de travailler des questions qui vous secouent.

A votre service,

L'équipe du secrétariat général

Forum

« Vers une Ecole inclusive »,
vendredi 29 novembre à l'ULB

OU

« Comment amener les élèves
à apprendre ensemble ? »

France De Staercke

Détachée pédagogique à la FAPEO

On ne pourra pas dire que l'appel de La Ligue des Droits de l'Enfant n'a pas été entendu ; c'est une salle pleine et un public motivé qui remplit entièrement l'auditoire Dupréel à l'ULB. D'entrée de jeu la salle est plongée dans le son et les images de la classe, car, cette année, la Plateforme Inclusion a décidé de mettre l'élève au centre de la réflexion en lui donnant la parole. La journée est donc rythmée par des courtes vidéos de scènes du quotidien et de témoignages des jeunes à propos de leurs expériences de vie scolaire tous ensemble. Oui une école inclusive est possible, et le changement est bien là, toujours présent surtout chez ceux qui la pratiquent ; les directions, les enseignants, les élèves, les étudiants, les anciens élèves, les parents et les spécialistes sont là pour témoigner.

La journée commence

Après avoir dédié ce forum au Professeur Jean-Jacques Detraux, Jean-Pierre Coenen présente cette journée

de réflexion autour « des pistes pour amener les élèves à apprendre ensemble ».

Toujours en rappelant l'article 24 de la Convention de l'ONU qui souligne le droit à une éducation sans discrimination et donc sans exclusion de l'enseignement ordinaire général, le Président de la Ligue des Droits de l'Enfant et de la Plate-forme pour une école inclusive, rappelle que si l'on veut une école pour tous les élèves, cela doit se faire en partenariat avec les parents avec une formation spécifique des enseignants, une prise de conscience et une information dans ce sens. Il en va du respect des droits de l'enfant. En faisant référence à la « classe à visée inclusive », il rappelle que l'inclusion ne doit pas se limiter dans le temps. L'inclusion, c'est ensemble, avec des « Aménagements raisonnables » pour tous les enfants sans stigmatiser ni catégoriser. Une École où tous les élèves apprennent ensemble et où l'évaluation se conçoit autrement selon les possibilités de chacun. Et si l'inclusion était une richesse pour apprendre à travailler ensemble, en toute collaboration ?

Plans de pilotage

Dominique Paquot, directeur de l'école Singelijn, parle de la question de l'école inclusive dans les plans de pilotage : « Objectif 6 : augmenter l'inclusion des élèves à besoins spécifiques ». En effet, le Pacte apporte d'une certaine manière une volonté d'inscrire l'inclusion dans les plans de pilotage de chaque école, qui doit donc s'engager à s'adapter aux élèves dans leurs diverses différences.

Alors que l'intégration et les aménagements limitent et stigmatisent, il est bon de rappeler que les besoins spécifiques représentent 90% des besoins communs, ces aménagements pourraient former un socle de base ! Il y a donc des actions à mettre en place pour l'ensemble des élèves en classe ! C'est une réflexion systémique qu'il faut pour changer les méthodes d'enseignement afin de grandir ensemble à l'école ordinaire.

Une école inclusive

À Singelijn, l'équipe éducative, avec ses partenaires s'est fixé des axes, une didactique spécifique et une réflexion en profondeur. L'école inclusive doit susciter la sensibilisation de l'ensemble des personnes présentes à l'école, cela exige d'organiser des réunions régulières, il faut que chaque membre de l'équipe adhère au projet, avoir une communauté d'enseignants « experts » pour les difficultés plus conséquentes, avec la désignation d'une personne ressource.

Au niveau pédagogique, le directeur nous parle d'apprentissages coopératifs, de tutorat, mais aussi d'éliminer les pratiques de compétition. Un directeur qui parle de tâches concrètes, de pistes pratiques, et...du plaisir d'apprendre ensemble ! Le choix d'un projet commun en divisant les tâches, en pratiquant les échanges entre les apprenants, puis en faisant le retour avec l'enseignant pour ancrer les apprentissages ; pratiquer la pédagogie différenciée où chaque enfant est aidé selon ses difficultés, ses compétences ou ses intérêts. Le tutorat peut être mis en place à tous les moments et tous les endroits de l'école. Chaque élève a des compétences performantes ; les propos sont illustrés : nous voyons une élève plus âgée avec déficience mentale travaillant la lecture avec un élève de 2ème primaire débutant en lecture, oui c'est possible.

Cependant, il s'agit également de réorganiser les périodes de remédiation par exemple en co-enseignement, en tandem ; deux enseignants

travaillent en même temps dans la classe, lors du travail plus individuel, en ateliers, en groupes hétérogènes, certains autonomes, groupes différenciés, enseignement parallèle, etc. Les concertations sont régulières, chaque semaine réunissant titulaire, logopède, enseignant spécialisé.

Des lieux et du matériel adaptés

L'inclusion se fait aussi dans les espaces récréatifs où la collaboration est favorisée, prévue, organisée.

Le matériel de la classe est adapté et disponible pour tous les élèves: les télé-loupes pour agrandir le tableau, les convertisseurs en braille, les panneaux affichés aux murs de la classe ont du sens, le bruit est pris en compte, le « chuchoteur » cet astucieux tuyau qui passe de la bouche à l'oreille de l'élève pour lire tout haut sans déranger, l'organisation de l'espace tant pour les gauchers que pour les droitiers, leurs places aussi pour éviter les « combats de coudes », et puis les « classes flexibles » pour que chacun puisse trouver sa place. Les élèves restent dans leur groupe classe, ne sont pas exclus et l'évaluation est adaptée pour mener l'enfant le plus loin possible. C'est toute une autre vision sur la personne porteuse de handicap. L'école inclusive, c'est prendre en compte les faiblesses mais c'est surtout prendre appui sur les forces pour avancer avec l'élève.

Tables rondes : des exemples concrets

Les tables rondes vont s'enchaîner concernant l'école fondamentale et le secondaire : « Comment amener élèves à besoins spécifiques et élèves ordinaires à coopérer et apprendre ensemble ». L'intervention de Michèle Masil, directrice de l'École Tivoli de la ville de Bruxelles fait applaudir la salle tant ses propos dégagent de l'engagement et de l'enthousiasme. Le challenge de l'inclusion à l'école a cet effet de faire jaillir une énergie positive au sein d'une équipe éducative. Parents, enseignants, futurs enseignants et spécialistes sont conquis ! Après 10 ans de pratique, cette directrice raconte comment chaque élève est bienvenu dans son école et comment toute l'équipe travaille sur les valeurs, les actions pédagogiques à mener en définissant les rôles de chacun, de la logopédie à la garderie, de la classe au réfectoire, dans le même projet. C'est tout un

système à changer. À partir du moment où on a lâché l'évaluation, tout se détend, on valorise les progrès ! Les élèves primo arrivants progressent beaucoup dans les trois premiers mois, il faut valoriser ces avancées majeures pour ces enfants, notamment via le portfolio. L'évaluation est devenue totalement formative.

Le plus compliqué à canaliser, ce sont les comportements posant des problèmes ; il faut essayer d'agir sur les structures de classe et avoir une réflexion sur l'aménagement spatial de l'école, pouvoir sortir, ne pas être confiné dans la classe avec des élèves qui ont besoin d'espace, d'exprimer leurs frustrations ou de se retirer pour se détendre et s'apaiser.

De pistes concrètes pour les professionnels de l'enseignement, il fut beaucoup question, mais de difficultés très concrètes du côté des élèves ou anciens élèves et des parents aussi. De l'annonce du handicap, en refus d'inscription, d'orientation scolaire non consentie ; la ségrégation et la discrimination font partie du cheminement de trop de jeunes. Confrontées aux situations cocasses et des réflexions blessantes, les personnes porteuses de handicap, témoins au forum, nous ont conté leurs déboires avec beaucoup d'humour et d'autodérision. Mais il faut savoir que 4 % seulement des élèves avec déficience intellectuelle sont intégrés dans l'enseignement ordinaire. Les référentiels ne sont pas adaptés et les certifications limitent l'accès à l'enseignement secondaire et ce n'est certainement pas le décret Aménagements raisonnables qui aidera à délivrer le Sésame !

Ghislain Magerotte, professeur émérite de l'UMons et docteur en psychologie expose les bienfaits et limites de cette inclusion des élèves à besoins spécifiques en écoles ordinaires en évoquant les recherches faites à ce sujet. Il invite Gaëtan Briet, Docteur en Psychologie à l'Université Rennes à développer sur les méthodologies pour renforcer la collaboration entre les élèves à besoins spécifiques et les élèves ordinaires. Ce dernier nous exposera comment l'on peut former les élèves au tutorat par les pairs. Ces enfants peuvent développer des stratégies permettant de développer des interactions sociales comme l'imitation, l'attention conjointe, la communication. Les tuteurs bénéficient aussi de ces pratiques. Pratiques qui nécessitent des adaptations de matériels et de supports pédagogiques, par exemple, pour que les deux élèves puissent travailler en parallèle. Tenant compte aussi que tous les enfants ne sont pas de bons tuteurs ; régularité, compétences sociales et langagières, il faut pouvoir suivre facilement les consignes de l'adulte mais par-dessus tout être motivé pour prendre ce rôle. La classe et l'école sont sensibilisées par un climat et des activités favorisant ces pratiques collaboratives.

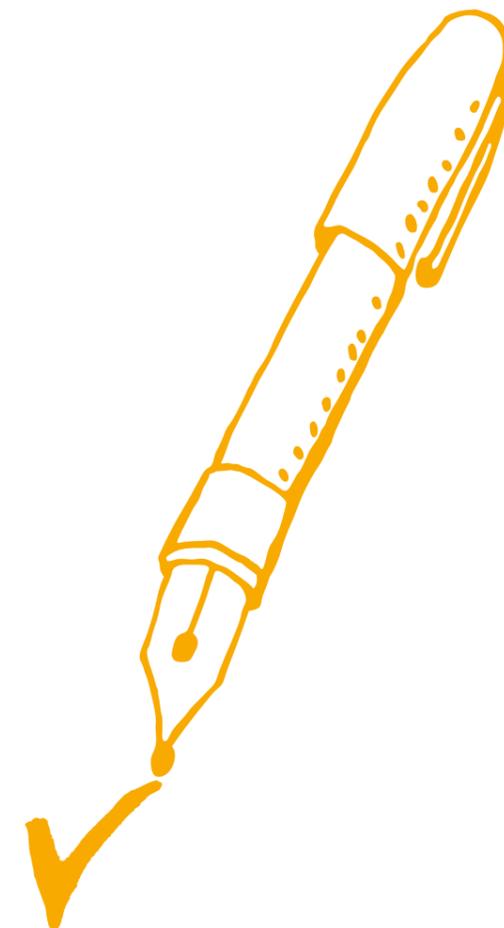
La journée se termine par une table ronde consacrée à la formation initiale et continue, et ce sont les acteurs des hautes écoles qui s'expriment sur l'école inclusive.

La salle invitée à réagir avec les intervenants a permis à tous de s'exprimer malgré le timing un peu serré. Le point de vue des parents a pu être largement entendu et cela a vraiment apporté un équilibre à la journée.

Il va sans dire que tout le monde est d'accord sur les besoins en matière d'inclusion dans la formation de tous les élèves.

Ce forum fut un réel succès, les discussions constructives et un large panel depuis les parents, les élèves, étudiants, enseignants, directions, spécialistes médicaux et para-médicaux, représentants de réseaux mais aussi de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été représentés.

On avance, doucement mais on avance, vers l'école inclusive !



Daphné Renders
Chargée de mission à la FAPEO

Totem - Le jeu qui fait du bien

Envie de passer un moment qui fait du bien ? Et pourquoi pas autour du jeu Totem ? Le principe est très simple : les autres joueurs et joueuses vont déterminer ce qu'ils aiment chez vous afin de construire votre totem : un animal associé à une de vos forces et une qualité que vous possédez. Les deux cartes sont choisies et décrites par les autres personnes présentes. L'occasion de vivre un moment unique et énergisant.

Dès 8 ans, de 3 à 8.



Dice Hospital

Vous êtes à la tête d'un hôpital. Votre but est de soigner un maximum de malades à chaque tour pour garder une bonne réputation. Durant les 8 manches du jeu, des ambulances chargées de patient-e-s vont arriver aux urgences. Attribuez une chambre aux malades et soignez-les pour que tout le monde quitte l'hôpital en bonne santé. Mais attention, ne négligez pas les autres, sans quoi cela pourrait être fatal ! Ce jeu vous immerge dans un thème original afin de développer vos compétences de gestion. Et en plus c'est fun !

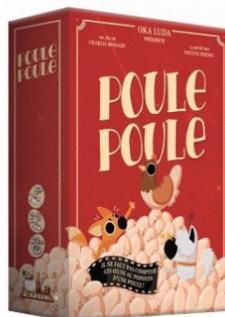
Dès 10 ans, de 1 à 4.



Poule Poule

C'est le Festival de Cannes, mais un drame est en train de se jouer à l'avant-première du film Poule Poule : les pellicules ont été mélangées ! Aidez Cocotte, il n'y a pas une minute à perdre ! Reconstituez le film au plus vite. Mais n'oubliez pas, l'histoire prend fin au cinquième œuf. Ce petit jeu d'ambiance se montrera très vite addictif, alors attention !

Dès 8 ans, de 2 à 8.



Dreamscape

Avec Dreamscape, incarnez un rêveur ou une rêveuse collectant des fragments de rêves dans des lieux mystérieux comme l'ancre du Golem mécanique. Créez des paysages oniriques à l'aide de ces fragments, déambulez sur les chemins, escaladez les montagnes et traversez les chutes d'eau. Ce magnifique jeu vous fera vraiment rêver et les paysages merveilleux vous resteront dans la tête.

Dès 8 ans, de 2 à 4



Kluster

Les règles de Kluster sont très simples : des pierres aimantées sont réparties entre les joueurs et joueuses qui vont devoir les placer dans une zone délimitée par une corde. Pour gagner, il faut poser toutes ses pierres. Attention, lorsque des pierres s'attirent, il faut les ramasser ! Du coup, les ruses et coups tordus sont légion ! Tôt ou tard, la surface de jeu deviendra un vrai champ de mines magnétique où le moindre faux mouvement se paiera cher !

Dès 14 ans, de 1 à 4.

LA FAPEO qu'est-ce que c'est ?

La FAPEO est la fédération qui regroupe les parents et les associations de parents des écoles de l'Enseignement Officiel, avec un Conseil d'Administration composé de parents actifs dans leur Association de Parents, et d'une équipe de permanent-e-s. La FAPEO défend depuis 50 ans les parents et les élèves pour une école équitable, un enseignement de qualité, la gratuité, une place pour tous ... parce que tous les enfants méritent une école qui les amène à la réussite, dans un cadre accueillant accessible à tous.

Quels sont nos objectifs ?

Favoriser et soutenir la participation active des parents, encourager la création, dans l'école, de toute forme de dialogue parents-écoles et assurer la défense des intérêts de tous les élèves, représenter les parents au sein des instances de consultation de l'Enseignement.

Ainsi, nous proposons à tous les groupements de parents plusieurs services totalement gratuits, tels qu'un soutien pratique via notre permanence téléphonique ainsi que l'organisation de séances d'information dans les écoles.

Il est également possible pour les Associations de Parents de s'affilier à la FAPEO afin de bénéficier d'avantages supplémentaires :

- Animations et conférences gratuites dans les écoles ;
- Mise en réseau des AP
- Service de facilitation et de médiation en cas de difficultés avec l'équipe éducative ;
- Diffusion des événements dans nos médias ;
- ...et bien d'autres services encore !

C'est parce que vous êtes là pour nous renvoyer vos préoccupations que nous sommes en mesure de vous représenter au mieux. Plus nous sommes nombreux, plus nous pouvons faire le poids par rapport aux autres acteurs du monde de l'éducation !

N'hésitez donc pas à nous faire parvenir vos réflexions et questions de parents !

FAPEO asbl
Rue de Bourgogne 48 - 1190 Bruxelles
Tél : 02 527 25 75
E-mail : secretariat@fapeo.be
Site : www.fapeo.be

Abonnez-vous à notre Newsletter, visitez notre site et suivez-nous sur Facebook et Youtube pour être tenus au courant des actualités du monde de l'enseignement !

www.facebook.com/lafapeo

www.fapeo.be/newsletter/

www.youtube.com - Canal FAPEO

LIBERTÉ
J'ÉCRIS
TON NOM



Également
disponible
en e-Pub
à 5 €

10€ l'exemplaire

En vente directe au Centre d'Action Laïque, sur commande via la librairie en ligne www.laicite.be/publications
ou par virement sur le compte du CAL : IBAN BE16 2100 6247 9974 (frais de port : 2,37 €)

Contact éditions : 02 627 68 60 - editions@laicite.net